



SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

TWENTIETH YEAR

1217 *th* MEETING: 22 MAY 1965

ème SÉANCE: 22 MAI 1965

VINGTIÈME ANNÉE

CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1217)	1
Adoption of the agenda	1
Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316).	1

TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1217)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Ré- publiques socialistes soviétiques (S/6316).	1

NOTE

Relevant documents of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

*

* * *

Les documents pertinents du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

TWELVE HUNDRED AND SEVENTEENTH MEETING
Held in New York, on Saturday, 22 May 1965, at 3 p.m.

MILLE DEUX CENT DIX-SEPTIÈME SÉANCE
Tenue à New York, le samedi 22 mai 1965, à 15 heures.

President: Mr. Radhakrishna RAMANI (Malaysia).

Present: The representatives of the following States: Bolivia, China, France, Ivory Coast, Jordan, Malaysia, the Netherlands, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America and Uruguay.

Provisional agenda (S/Agenda/1217)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316).

Adoption of the agenda

The agenda was adopted.

Letter dated 1 May 1965 from the Permanent Representative of the Union of Soviet Socialist Republics addressed to the President of the Security Council (S/6316)

1. The PRESIDENT: In accordance with the previous decision of the Council, I now propose to invite the representative of Cuba to take a seat at the Council table.

At the invitation of the President, Mr. Alvarez Tabfo (Cuba) took a place at the Council table.

2. The PRESIDENT: The Council will now proceed with its consideration of the item relating to the Dominican Republic. I give the floor to the Secretary-General.

3. The SECRETARY-GENERAL: I submit a further report on the situation in Santo Domingo based on the information received at 1244 hours, New York time, from my representative, Mr. José Antonio Mayobre.

4. During the morning of 22 May—that is, today—rumours circulated in Santo Domingo that the "high military command" of the "Government of Reconstruction" would not accept the prolongation of the cessation of hostilities. At 1000 hours, Eastern Standard Time, my representative, accompanied by General Rikhye, the President of the Dominican Red Cross and the representative of the International Committee of the Red Cross, met with the members of the "Government of Reconstruction", as had been agreed upon yesterday, in order to obtain a reply as to whether they would agree to the extension of the

Président: M. Radhakrishna RAMANI (Malaisie).

Présents: Les représentants des Etats suivants: Bolivie, Chine, Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, France, Jordanie, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Uruguay.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1217)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/6316).

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre, en date du 1er mai 1965, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques (S/6316)

1. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Conformément aux décisions prises antérieurement par le Conseil, je propose d'inviter le représentant de Cuba à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Alvarez Tabfo (Cuba) prend place à la table du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Nous allons maintenant procéder à l'examen de la question de la République Dominicaine. Je donne la parole au Secrétaire général.

3. Le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL (traduit de l'anglais): J'ai l'honneur de présenter un nouveau rapport sur la situation à Saint-Domingue, d'après les renseignements que j'ai reçus à 12 h 44 (heure d'été de New York) de mon représentant, M. José Antonio Mayobre.

4. Dans la matinée du 22 mai, c'est donc aujourd'hui même, le bruit a couru à Saint-Domingue que le "haut commandement militaire" du "gouvernement de reconstruction" n'accepterait pas la prolongation de la cessation des hostilités. A 10 heures (heure de New York), mon représentant, accompagné du général Rikhye, du Président de la Croix-Rouge dominicaine et du représentant du Comité international de la Croix-Rouge, a rencontré les membres du "gouvernement de reconstruction", comme il avait été convenu hier, pour obtenir une réponse sur le point de savoir s'ils accepteraient que la trêve soit prolongée pour

truce for an additional period of twenty-four hours. The meeting took place after a delay of fifteen minutes, as General Imbert was still in conference with his "high military command".

5. General Imbert began by stating that he alone was not the "Government of Reconstruction" which consisted of the junta as a whole. He then stated that the truce could be maintained in the northern zone of the city. My representative drew the attention of General Imbert to the fact that the request of the Security Council had been for a cessation of hostilities covering the city in its entirety and not only a part of it, and that it was necessary to obtain a definite reply from him in this respect. General Imbert then replied that the "Government of Reconstruction" did not approve the prolongation of the truce for an additional twenty-four hours.

6. My representative informed General Imbert that the Security Council had called for a strict cease-fire and that, in line with the Security Council's decision, he had requested an extension for an additional twenty-four hours. My representative also informed General Imbert that, since Colonel Caamaño had accepted both the cease-fire and the extension of the truce, the full responsibility for the loss of life and destruction that might occur thereafter would fall on the "Government of Reconstruction" and that he would have to inform the Secretary-General to this effect immediately. General Imbert replied that he accepted this responsibility.

7. The ominous implications of General Imbert's refusal to extend the truce and to observe the strict cease-fire called for by the Security Council are very clear.

8. After the meeting with General Imbert, my representative was visited by Mr. José A. Mora, Secretary General of the Organization of American States and representative of that organization in Santo Domingo. Mr. Mora informed Mr. Mayobre that the United States Embassy had advised him that the United States forces would not permit General Imbert's armed forces to use their aircraft and "other facilities that were under the control of the United States forces".

9. The representatives of the Red Cross expressed their grave concern to my representative and requested that an appeal should be made in order to obtain from both factions all facilities for the accomplishment of their humanitarian task.

10. My representative has also informed me that, with the exception of some shots fired during the night, the cease-fire was being observed at the time of his report, that is, just prior to the expiry of the twenty-four-hour truce. Colonel Cavalcanti, who is General Rikhye's assistant, had just returned from a visit to the north-east part of the city and had reported that the area was quiet. The only serious violation reported to my representative was the reinforcement at 0430 hours, local time, today—that is, 22 May—of the Imbert forces in the National Palace enclave. The United States representatives in Santo Domingo, however, have stated that no military personnel or vehicles from either faction had been permitted to

une nouvelle période de 24 heures. La réunion a commencé avec un retard de 15 minutes, le général Imbert se trouvant encore en conférence avec son "haut commandement militaire".

5. Le général Imbert a dit pour commencer qu'il n'était pas à lui seul le "gouvernement de reconstruction". Lequel était constitué par l'ensemble de la junta. Il a dit ensuite que la trêve pourrait être maintenue dans la zone nord de la ville. Mon représentant a attiré l'attention du général Imbert sur le fait que le Conseil de sécurité avait demandé la cessation des hostilités dans toute la ville, et non pas seulement dans une partie de la ville, et qu'il était nécessaire d'obtenir une réponse précise du général à ce sujet. Le général Imbert a alors répondu que le "gouvernement de reconstruction" n'approuvait pas la prolongation de la trêve pour une nouvelle période de 24 heures.

6. Mon représentant a informé le général Imbert que le Conseil de sécurité avait demandé un strict cessez-le-feu et que, conformément à la décision du Conseil de sécurité, il avait lui-même demandé une prolongation de 24 heures de la trêve. Mon représentant a également informé le général Imbert qu'étant donné que le colonel Caamaño avait accepté à la fois le cessez-le-feu et la prolongation de la trêve, toute la responsabilité de la perte de vies et des destructions qui pourraient s'ensuivre incomberait au "gouvernement de reconstruction" et qu'il devrait aviser en conséquence le Secrétaire général immédiatement. Le général Imbert a répondu qu'il acceptait cette responsabilité.

7. Les inquiétantes conséquences que peut avoir le refus du général Imbert de prolonger la trêve et de respecter le strict cessez-le-feu demandé par le Conseil de sécurité sont bien évidentes.

8. Après avoir rencontré le général Imbert, mon représentant a reçu la visite de M. José A. Mora, Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains et représentant de cette organisation à Saint-Domingue. M. Mora a informé M. Mayobre que l'Ambassade des Etats-Unis l'avait avisé que les forces des Etats-Unis ne permettraient pas aux forces armées du général Imbert d'utiliser leurs avions "et d'autres moyens qui se trouvaient sous le contrôle des forces des Etats-Unis".

9. Les représentants de la Croix-Rouge ont exprimé à mon représentant leurs graves inquiétudes et ont demandé qu'il soit fait appel aux deux factions pour obtenir d'elles toutes facilités permettant à la Croix-Rouge de s'acquitter de sa tâche humanitaire.

10. Mon représentant m'a également informé que, abstraction faite de quelques coups de feu tirés pendant la nuit, le cessez-le-feu était observé au moment où il me faisait rapport, c'est-à-dire un peu avant l'expiration de la trêve de 24 heures. Le colonel Cavalcanti qui est l'adjoint du général Rikhye venait de faire une tournée dans la partie nord-est de la ville et avait fait savoir que la zone était tranquille. La seule sérieuse violation qui ait été signalée à mon représentant a été le renforcement, aujourd'hui, 22 mai, à 4 h 30, heure locale, des forces du général Imbert se trouvant dans l'enclave du Palais national. Les représentants des Etats-Unis à Saint-Domingue ont déclaré, cependant, qu'aucun personnel militaire

cross the security zone. Civilian traffic has continued as before.

11. At 1445 hours, today, New York time, I received a telephone call from José A. Mora, Secretary General of the OAS, from Santo Domingo, informing me of a "declaration" which General Imbert had made to the world Press about an hour before the telephone call. Mr. Mora then read the text of the declaration to me. A few minutes later, I also received a Telex communication from my representative, Mr. Mayobre, confirming the information given in this report which I have just read, and giving the text of the statement to the Press by General Imbert, which in English translation reads as follows:

"The Government of National Reconstruction must have its hands free to repel any warlike action. Our troops will continue to occupy the positions which we now hold. We seek peace, we wish to avoid bloodshed, we do not plan to initiate any warlike action, but we wish—I repeat, we wish—to be free to repel adequately any warlike action which may be undertaken against us. For these reasons, the Government of National Reconstruction will abstain from resumption of fire, unless it is provoked, while discussions with the Secretary General of the Organization of American States continue for the purpose of finding a definitive solution to the conflict."

12. The PRESIDENT: I should like, first of all, to invite the attention of the Council to the texts of two draft resolutions, one introduced by the representative of the United Kingdom [S/6375] 1/ and the other by the representative of France [S/6376] 2/

13. Mr. FEDORENKO (Union of Soviet Socialist Republics) (translated from Russian): The Security Council has just heard the report of Mr. José Mayobre, the Secretary-General's representative in Santo Domingo. One incontrovertible fact emerges from what we have just heard: the situation is becoming more and more ominous. It also has to be noted that the dialogue in which the Security Council is taking part in Santo Domingo is proceeding at a level which is degrading to the authority and dignity of our Organization. Visits are made to General Imbert, the leader of the military junta; and in his talks with the United Nations representatives General Imbert adopts a tone of defiance. He not only ignores the Security Council, but virtually defies our appeals, made through our duly appointed representatives, for steps to be taken for a cease-fire and an end to military operations.

14. The Soviet delegation would like to stress once more the point which we have already emphasized in our previous statements, including that of yesterday: that talks should not be held with a puppet. Imbert is merely a servant, and visits and talks in the servants'

et aucun véhicule de l'une ou l'autre faction n'avait été autorisé à traverser la zone de sécurité. La circulation des civils a continué comme auparavant.

11. Aujourd'hui à 14 h 45 (heure d'été de New York), j'ai reçu un coup de téléphone de Saint-Domingue de M. José A. Mora, secrétaire général de l'OEA, qui m'a informé d'une "déclaration" que le général Imbert avait faite à la presse mondiale une heure environ avant ce coup de téléphone. M. Mora m'a lu le texte de cette déclaration. Quelques minutes plus tard, j'ai reçu une communication par télex de M. Mayobre, qui m'a confirmé les renseignements contenus dans le présent rapport, dont je viens de donner lecture, et m'a communiqué le texte de la déclaration faite à la presse par le général Imbert, dont voici la traduction française:

"Le Gouvernement de reconstruction nationale doit avoir les mains libres pour repousser toute action guerrière. Nos troupes continueront à occuper les positions que nous tenons actuellement. Nous voulons la paix, nous désirons éviter les effusions de sang, nous ne projetons pas d'entreprendre d'action guerrière, mais nous désirons, je le répète, être libres de repousser comme il conviendrait toute action guerrière qui pourrait être entreprise contre nous. Pour ces raisons, le Gouvernement de reconstruction nationale s'abstiendra de rouvrir le feu, à moins qu'il ne soit l'objet de provocations, tant que des conversations continueront avec le Secrétaire général de l'Organisation des Etats américains en vue de trouver une solution définitive du conflit."

12. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je voudrais tout d'abord appeler l'attention du Conseil sur deux projets de résolution présentés l'un par le représentant du Royaume-Uni [S/6375] 1/, l'autre par le représentant de la France [S/6376] 2/.

13. M. FEDORENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) [traduit du russe]: Le Conseil de sécurité vient d'entendre le rapport du représentant du Secrétaire général à Saint-Domingue, M. José Mayobre. Des informations données il ressort à l'évidence que la situation prend un caractère de plus en plus menaçant. Nous constatons également que les pourparlers menés à Saint-Domingue par le Conseil de sécurité ont lieu à un niveau qui ne cadre guère avec l'autorité et la dignité de notre Organisation. On rend visite au chef de la junte militaire, le général Imbert, qui, dans ses entretiens avec les représentants des Nations Unies, se comporte de façon provocante: non seulement il tient à l'écart le Conseil de sécurité, mais il le défie en fait, puisqu'il ne tient pas compte des appels que nous lui avons adressés par l'intermédiaire de nos représentants, en vue d'obtenir le cessez-le-feu et l'arrêt des hostilités.

14. La délégation soviétique se permet de rappeler à nouveau un point que nous avons déjà souligné à plusieurs reprises — hier notamment — à savoir que ce n'est pas avec les fantoches qu'il faut discuter. Imbert n'est qu'un valet; les visites qu'on peut lui

1/ Incorporated in the record of the 1216th meeting of the Council, para. 107.

2/ *Idem.*, paras. 122 and 137.

1/ Incorporé dans le compte rendu de la 1216^{ème} séance du Conseil, par. 107.

2/ *Idem.*, par. 122 et 137.

quarters will not help matters. The present situation arises from the fact that a monstrous crime has been committed by United States imperialism. The Dominican Republic has been overrun by occupation forces; and instead of talking to the principal offender and bringing him to book the Security Council is appealing to the servant of the United States occupation forces.

15. The Soviet delegation considers it its duty to point out once more that the Security Council is not doing what it should be doing. The Security Council must first of all demand the immediate withdrawal, without any delay, of United States occupation forces from the Dominican Republic. Without that no normalization of the situation in the country will be possible. That is where the start must be made; in this situation no half-measures will help.

16. We have felt it necessary to stress the gravity of the situation, and the need to take effective measures instead of hypnotizing ourselves and closing our eyes to the cruel facts. We call upon the Security Council to take immediately the steps which the tragic situation in the Dominican Republic demands.

17. The PRESIDENT: If there are no other representatives who wish to make any statements, I assume it is the desire of the Council to proceed with the voting on the draft resolutions that were placed before us this morning.

18. LORD CARADON (United Kingdom): I had waited to see what comment might arise on the draft resolution which I submitted this morning [S/6375] and the draft resolution which was submitted by the representative of France [S/6376]. Both draft resolutions are short and I would like to confirm the purposes which my delegation had in mind in submitting the draft resolution this morning.

19. We noted at that time, with universal satisfaction, I am sure, that a start had been made, at least, in the suspension of hostilities on 21 May. There can be no doubt anywhere in the Council about that. The second proposition in the preambular part of our text is that we welcome the decisions of the Organization of American States taken on 20 and 21 May. I do not believe that there is any doubt—there is certainly no doubt in my mind—that all of those decisions are fully in accordance with the purposes which we in the Council have had in mind in the course of our debate. I have no reason whatsoever to vary the view expressed in the second preambular paragraph of the draft resolution which I put forward.

20. Then, coming to the two operative paragraphs of the draft resolution, I first proposed that we should call for a continued and complete cessation of hostilities. And that, I believe, is the universal desire. As a natural consequence of that statement, I then proposed that we should also call on all concerned to intensify efforts to this end and to do nothing to prejudice the achievement of this immediate and urgent aim. Indeed, I think that this last proposal follows naturally from the first. I would go further and say that if we were not to call on all concerned to co-operate in the end

rendre à l'office et les conversations qu'on peut avoir avec lui ne serviraient à rien. Le fait est qu'un crime monstrueux a été commis par l'imperialisme américain. Le pays est envahi par des troupes d'occupation et au lieu de parler au principal coupable et de lui demander des comptes, le Conseil de sécurité s'adresse au valet des occupants américains.

15. Ma délégation estime de son devoir de signaler à nouveau que le Conseil de sécurité ne s'occupe pas de ce dont il devrait s'occuper. Tout d'abord le Conseil doit, sans plus attendre, exiger le retrait immédiat des troupes d'occupation des Etats-Unis de la République Dominicaine, faute de quoi la situation dans le pays ne pourra redevenir normale. C'est par là qu'il faut commencer, et les demi-mesures ne seront d'aucun secours.

16. Nous avons jugé indispensable de souligner la gravité de la situation ainsi que la nécessité de prendre des mesures efficaces, de ne pas nous hypnotiser nous-mêmes, de ne pas fermer les yeux devant la triste réalité. Nous demandons que le Conseil de sécurité prenne immédiatement les mesures que requiert la situation tragique qui règne dans la République Dominicaine.

17. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Si aucun autre représentant ne demande la parole, j'en conclurai que le Conseil souhaite passer au vote sur les projets de résolution dont nous avons été saisis ce matin.

18. Lord CARADON (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je n'ai pas voulu demander la parole avant de laisser à mes collègues la possibilité de faire des observations sur le projet de résolution que j'ai présenté ce matin [S/6375] et sur celui du représentant de la France [S/6376]. Tous deux sont brefs et je voudrais confirmer l'objet que ma délégation avait en vue en présentant ce matin le projet de résolution.

19. A ce moment-là, nous avons tous noté avec satisfaction, j'en suis sûr, qu'un premier pas au moins avait été fait, en ce sens que les hostilités avaient été suspendues le 21 mai. Aucun membre du Conseil ne peut avoir le moindre doute à cet égard. Dans le deuxième considérant de notre texte, nous nous félicitons des décisions prises par l'Organisation des Etats américains les 20 et 21 mai. Je ne crois pas qu'on puisse douter, et je n'ai quant à moi aucun doute à ce sujet, que toutes ces décisions soient entièrement conformes aux objectifs que nous avons eus à l'esprit au cours de nos débats. Je n'ai donc aucune raison de modifier les vues que j'ai exprimées au deuxième alinéa du préambule de notre projet de résolution.

20. Quant aux deux paragraphes du dispositif, j'ai d'abord proposé que nous demandions la cessation continue et complète des hostilités, et je crois traduire là les vœux unanimes du Conseil. Il s'ensuit logiquement que j'ai proposé que le Conseil invite tous les intéressés à redoubler d'efforts à cet effet et à ne rien faire qui puisse compromettre la réalisation de cet objectif immédiat et urgent. Cette deuxième proposition me paraît en effet découler naturellement de la première. J'irai même plus loin et je dirai que si nous n'invitions pas tous les intéressés à coopérer à la

and beyond.

22. Subsequently the representative of France put forward a draft resolution which was shorter still and which, in effect, limited its purpose to requesting that the suspension of hostilities in Santo Domingo be transformed into a permanent cease-fire. There is nothing in the draft resolution of the representative of France inconsistent with what I have proposed; on the contrary, it is, as will be readily seen, a confirmation of the main proposal that I have put forward. Since his draft resolution is shorter than mine and goes to the core of the question, goes to the essential need at this time to ensure by every possible means that the cease-fire be made permanent, then I, on my part, am perfectly content to allow the draft resolution of the representative of France to take precedence over mine.

23. Mr. STEVENSON (United States of America): The news that we have received from the Secretary-General about the suspension of hostilities is not as ominous as some feared this morning. In view of the present disposition of the forces of the two factions, north and south of the line of communication, the action which United States forces are taking to prevent any attacks across the line of communication or through the safety zone or by air or by sea is, of course, the most effective possible assurance against further fighting on any large scale. All of us here, I am sure, are determined that the hostilities must cease. The cessation of hostilities is, of course, ultimately a question of fact, not a question of agreement. The truth of the matter is that the truce or the agreement for suspension of hostilities was immediately checked yesterday afternoon and found to be in effect. It is the fact of hostilities that concerns us. An agreement, as an indication of intent, is greatly to be desired, but it is no guarantee of an absence of fighting. That is a question of fact.

24. We now have the statement of General Imbert that he does not intend to resume hostilities unless he is fired upon. But I am not sure that Colonel Caamaño takes the same position. If we have further information available as to that, it would be very welcome. There are now no hostilities, to the best of our knowledge. I hope there will be none. Furthermore, we now have the complete information on the factual situation as conveyed by Mr. José Mora Secretary General of the Organization of American States. I should like to quote again the last paragraph of the statement that he transmitted to our Secretary-General through Mr. Mayobre in which it is stated:

"For these reasons, the Government of National Reconstruction will abstain from resumption of fire, unless it is provoked, while discussions with the

à l'extérieur.

22. Plus tard, le représentant de la France a déposé un projet de résolution plus bref encore qui, en fait, se borne à demander que la cessation des hostilités à Saint-Domingue se transforme en un cessez-le-feu permanent. Il n'y a rien dans le projet de résolution français qui soit incompatible avec ce que j'ai proposé; au contraire, il ne fait, manifestement, que confirmer ma principale recommandation. Puisque le projet de résolution français est plus bref que le mien, puisqu'il va au cœur du sujet et vise le problème primordial de l'heure, qui est d'assurer le cessez-le-feu permanent par tous les moyens possibles, je suis, pour ma part, tout prêt à laisser ce texte prendre le pas sur le mien.

23. M. STEVENSON (Etats-Unis d'Amérique) [traduit de l'anglais]: Les nouvelles que nous a données le Secrétaire général sur la suspension des hostilités ne sont pas aussi inquiétantes que certains le craignaient ce matin. Etant donné la manière dont les forces des deux factions sont déployées au nord et au sud de la ligne de communication, les mesures que prennent les forces des Etats-Unis pour empêcher toute attaque à travers la ligne de communication ou par la zone de sécurité, ou encore par air ou par mer, constituent évidemment la garantie la plus sûre contre tout nouveau combat d'envergure. Nous sommes tous ici décidés, je n'en doute pas, à voir cesser les hostilités. Evidemment, la cessation des hostilités est en dernière analyse une question de fait et non d'accord. Or, on a cherché à savoir immédiatement, hier après-midi, si la trêve ou l'accord de cessation des hostilités étaient respectés, et on a constaté qu'ils l'étaient. Ce sont les hostilités qui nous préoccupent et un accord est très souhaitable, parce qu'il témoigne des intentions des parties. Mais il ne suffit pas à garantir qu'il n'y aura pas de combats; l'absence de combats est une question de fait.

24. Nous savons maintenant par la déclaration du général Imbert qu'il n'a pas l'intention de reprendre les hostilités à moins qu'on ouvre le feu sur ses troupes. Mais je ne suis pas certain que la position du colonel Caamaño soit la même. Nous souhaiterions vivement être mieux renseignés à cet égard. Pour autant que je sache, les hostilités ont pour le moment cessé. J'espère qu'elles ne reprendront pas. En outre, nous avons maintenant des renseignements complets sur la situation de fait, que nous a fournis M. José Mora, le secrétaire général de l'Organisation des Etats américains. Je voudrais citer de nouveau le dernier paragraphe de la déclaration qu'il a communiquée à notre Secrétaire général par l'entremise de M. Mayobre. Voici ce qu'il a dit:

"Pour ces raisons, le Gouvernement de reconstruction nationale s'abstiendra de rouvrir le feu, à moins qu'il ne soit l'objet de provocations, tant

